SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société **«SICAV L'INVESTISSEUR»**, pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «SICAV L'INVESTISSEUR», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de 1 436 556 DT, un actif net de 1 419 826 DT et un résultat trimestriel bénéficiaire de 37 348 DT. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société **«SICAV L'INVESTISSEUR»**, pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 25 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes Salah DHIBI

BILAN Arrêté au 31/03/2014 (en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	AC 1	1 040 107	1 133 880	1 103 078
Actions, valeurs assimilées et droits				
rattachés Obligation et valeurs assimilées Autres valeurs		716 352 323 755	877 909 255 971	772 200 330 878
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	396 449	393 681	334 746
Placements monétaires Disponibilités		303 998 92 451	207 907 185 774	300 995 33 751
Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 436 556	1 527 561	1 437 824
PASSIF		16 730	15 007	16 049
Opérateurs Créditeurs	PA 1	16 730	15 007	16 049
TOTAL PASSIF		16 730	15 007	16 049
ACTIF NET		1 419 826	1 512 554	1 421 775
Capital	CP 1	1 378 793	1 484 790	1 383 574
Sommes Distribuables	CP 2	41 033	27 764	38 201
Sommes distribuables des exercices				
antérieurs Sommes distribuables de la période		37 150 3 883	27 858 -95	38 201
ACTIF NET		1 419 826	1 512 554	1 421 775
TOTAL DACGIE ET ACTIONET		1 426 556	1 505 571	1 425 024
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 436 556	1 527 561	1 437 824

ETAT DE RESULTAT Arrêté au 31/03/2014 (en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/01 au 31/03/14	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/12/13
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	4 113	2 244	40 609
Dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 113	- 2 244	29 932 10 677
Revenus des placements monétaires	PR 2	3 247	1 363	12 279
Total des revenus des placements		7 360	3 607	52 888
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 469	-3 702	-14 605
Revenu net des placements		3 891	-95	38 283
Autres produits		-	-	-
Autres charges		-	-	-95
Résultat d'exploitation		3 891	-95	38 188
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-8	-	13
Sommes distribuables de la période		3 883	-95	38 201
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres Plus ou moins values réalisées /cession des		8 30 775	4 226	-13 -106 165
titres Frais de négociation		2 765 -83	21 819 -214	27 072 -632
RESULTAT NET DE LA PERIODE		37 348	25 736	-41 537

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Arrêté au 31/03/2014 (en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/14	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/12/13
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	37 348	25 736	-41 537
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles /	3 891	-95	38 188
titres Plus ou moins values réalisées / cession des titres Frais de négociation	30 775 2 765 -83	4 226 21 819 -214	-106 165 27 072 -632
Distribution de dividendes	-	-	-27 858
Transactions sur le capital	-39 297	-	4 352
a- Souscriptions			4 352
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables			4 483 -144 13
b- Rachats	-39 297		-
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	-38 075 -163 -1 059		
Variation de l'actif net	-1 949	25 736	-65 043
Actif net			
en début de période en fin de période	1 421 775 1 419 826	1 486 818 1 512 554	1 486 818 1 421 775
Nombre d'actions			
en début de période en fin de période	18 932 18 411	18 874 18 874	18 874 18 932
VALEUR LIQUIDATIVE	77,118	80,139	75,099
Taux de rendement de la période	2,69%	1,73%	-2, 79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS PERIODE CLOSE LE 31 MARS 2014 (en dinars Tunisiens)

NOTE 1: CREATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2: OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus.
 L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6: Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7: Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS:

N1- NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Actions et droits rattachés	860 559	942 501	896 945
Différence d'estimation sur actions	-144 207	-64 592	-175 504
Actions sicav	-	-	50 238
Différence d'estimation sur actions sicav	-	-	521
Total	716 352	877 909	772 200

Obligations	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Obligations	313 320	249 990	323 320
Intérêts courus	10 435	5 415	7 442
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	566	116
Total	323 755	255 971	330 878

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires

Placements monétaires	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
BTCT	98 000	210 000	98 000
BTCT, intérêts précomptés	-3 799	-6 605	-3 799
Intérêts courus	1 976	4 512	1 223
Compte à terme	200 000	-	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	7 821	-	5 571
Total	303 998	207 907	300 995

Disponibilités

Disponibilités	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Avoirs en Banque	76 053	143 632	33 751
Sommes à l'encaissement	16 398	42 142	-
Total	92 451	185 774	33 751

PASSIF

PA 1- Opérateurs créditeurs

Opérateurs créditeurs	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Gestionnaire	2 361	2 414	2 374
Commission réseau	13 486	12 049	13 139
Commission dépositaire	883	544	536
Total	16 730	15 007	16 049

CAPITAL

CP 1- Capital

Situation nette	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Capital social	1 463 443	1 887 400	1 458 960
Souscriptions	-	-	4 483
Rachats	-38 075	-	-
Frais de négociation	-83	-215	-632
Variation d'estimation / actions	-144 207	-64 592	-175 504
Variation d'estimation / OPCVM	-	-	521
Plus value/ actions	5 493	28 057	69 404
Moins value/ actions	-3 666	-6 238	-43 129
Plus value/ OPCVM	938	-	797
+/- val/report OPCVM	-521	-	-
+/- val/report actions	175 504	68 818	68 818
+/- val/report obligation	-	-	-
Sous-total 1	1 458 826	1 913 230	1 383 718

Sommes non distribuables / exercice clos	-79 870	-428 440	-
Régularisation des sommes non distribuables			
(souscription)	-	-	-144
Régularisation des sommes non distribuables			
(rachats)	-163	-	-
Sous-total 2	-80 033	-428 440	-144
Capital	1 378 793	1 484 790	1 383 574

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieures

Sommes distribuables des exercices antérieures	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Report à nouveau sur arrondis de coupons		-	-
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	37 150	27 858	-
Total	37 150	27 858	-

Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	31-03-2014	31-03-2013	31-12-2013
Sommes distribuables de la période	3 883	-95	38 201
Total	3 883	-95	38 201

Total Actif net	1 419 826	1 512 554	1 421 775
Capital	1 378 793	1 484 790	1 383 574
Sommes distribuables	41 033	27 764	38 201

N2-Notes liées au compte de résultat

PR 1- Revenus du portefeuille - titres

Dividendes

Dividendes	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01au 31/12/2013
Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachées	-	-	29 932
Revenus OPCVM	-	-	-
Total	-	•	29 932

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01au 31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel) Revenus des obligations et valeurs assimilées	10 435	5 415	7 442
(Report)	-7 558	-4 777	-4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé) Revenus intercalaires des Obligations et valeurs	1 236	1 040	7 895
assimilées (Potentiel)	-	566	117
Total	4 113	2 244	10 677

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01au 31/12/2013
Revenus bons de trésor (Potentiel)	1 976	4 512	1 222
Revenus bons de trésor (Report)	-1 222	-3 149	-3149
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	5 977
Revenus compte à terme (Potentiel)	7 821	-	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-5 572	-	-
Intérêts sur comptes de dépôts	244	-	2 657
Total	3 247	1 363	12 279

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01au 31/12/2013
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription) Régularisation des sommes distribuables	-8	-	13
exercice en cours (rachats)		-	-
Total	-8	-	13

CH 1- Charges de gestion des placements

Charges de gestion des placements	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	2 775	2 962	11 683
Rémunération de réseau	347	370	1 461
Rémunération du dépositaire	347	370	1 461
Total	3 469	3 702	14 605

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2014 à 1 040 107 DT et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2014	% de l'actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		860 559,446	716 352,002	49,86%
Actions et droits rattachés		860 559,446	716 352,002	49,86%
AMS	7 750	81 395,630	38 788,750	2,70%
ARTES	3 900	30 110,000	30 345,900	2,11%
ASSAD	530	1 623,876	4 358,190	0,30%
ATB	9 000	45 118,851	38 250,000	2,66%
ATL	9 379	22 220,653	25 370,195	1,77%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	52 243,308	3,64%
ВТ	2 000	17 414,950	18 222,000	1,27%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	43 708,500	3,04%
CARTHAGE CEMENT	15 884	51 804,883	52 464,852	3,65%
ALKIMIA	700	30 588,411	34 965,000	2,43%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	41 573,198	2,89%

ESSOUKNA	1 450	6330,700	12 088,650	0,84%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	39 000,000	2,72%
NEW BODY LINE	782	5 267,500	4 682,616	0,33%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000,000	27 396,000	1,91%
SIPHAT	3 450	79 948,000	32 112,600	2,24%
SOTIPAPIER	170	850,000	1 183,200	0,08%
SOTRAPIL	2 448	65 027,819	24 291,504	1,69%
SOTUVER	1 000	7 060,000	6 774,000	0,47%
TPR	7 725	28 153,118	34 677,525	2,41%
TUNIS RE	3 060	30 175,427	31 915,800	2,22%
ELBENE INDUSTRIE (TUNISIE LAIT)	11 000	49 870,000	37 290,000	2,60%
EL WIFACK LEASING	5 874	83 472,728	84 650,214	5,89%
Obligations		313 320,000	323 754,680	22,54%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	105 112,110	7,32%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320,000	76 426,679	5,32%
HL F 2010/1	1 000	40 000,000	41 316,384	2,88%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	100 899,507	7,02%
TOTAL		1 173 879,446	1 040 106,682	72,40%

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant 1 383 574

Nombre de titres 18 932

Nombre d'actionnaires 49

Souscriptions réalisées

Montant

Nombre de titres émis

Nombre d'actionnaires entrants

Rachats effectués

Montant -38 075

Nombre de titres rachetés 521

Nombre d'actionnaires sortants

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	30 775
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 765
Frais de négociation	-83
Régularisation des sommes non distribuables	-163
Capital au 31-03-2014	
Montant	1 378 793
Nombre de titres	18 411
Nombre d'actionnaires	48

NOTE 5 / CONTROLE DES RATIOS D'EMPLOI DE L'ACTIF Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

Ratios d'emploi de l'actif				Réalisé	Observations
Ratio d'emploi en Valeurs mobilières y compris BTCT, certificats de dépôt à moins d'un an et billets de trésorerie à moins d'un an.	=	80%		79,09%	Conforme
Ratio d'emploi en actions, obligations, E et OPCVM	TA Min =	50% 80%			
	Portefeuille		> 50%	72,40%	Conforme
Ratio de liquidité et de quasi liquidité	=	20%		20,90%	
Ratio de liquidité immédiate	Max=	20%		20,90%	Conforme
Dépôts à termeDépôts à vueDisponibilité					
Ratio OPCVM	Max =	5%	AN	0 %	Conforme
Ratio par émetteur	Max=	10%			Conforme
Capital minimum	Min = Capital actuel =	1 000 (1 378 7			Conforme